



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 13 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/15 de la Municipalité, du 5 mai 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter le projet de rénovation et de transformation des espaces sous les arches 1 à 3 du Grand-Pont au bénéfice de l'Association ...e la nave va et de l'Association du Salopard, tel que présenté au chapitre 5 du présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'317'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service de la culture, rubrique no 1401.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique no 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, le prélèvement sur fonds, les subventions qui pourraient être accordées au projet ainsi que les recettes issues de la recherche de fonds tiers menée par l'Association ...e la nave va et par l'Association du Salopard.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi treize septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :

La secrétaire adjointe :

